

Département fédéral de l'intérieur DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Berne, 16 septembre 2019 / nb
VL prestations transitoires

Par e-mail : katharina.schubarth@bsv.admin.ch

Loi fédérale sur la prestation transitoire pour les chômeurs âgés Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Bien qu'il émette certaines réserves, PLR.Les Libéraux-Radicaux est prêt à entrer en matière sur ce projet de loi fédérale sur la prestation transitoire pour les chômeurs âgés.

Le PLR salue le paquet de mesures visant à mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre indigène présenté par le Conseil fédéral en mai dernier : un bilan professionnel, une évaluation du potentiel et un conseil de carrière sans frais pour les plus de 40 ans, ainsi qu'une validation facilitée des formations et perfectionnements, renforceront la compétitivité des travailleurs âgés sur le marché du travail. Dans le cadre de ce paquet, le PLR peut également envisager l'introduction de prestations transitoires. Celles-ci devront cependant rester des mesures de dernier recours, réservées aux individus qui ne parviennent définitivement pas à reprendre pied sur le marché du travail.

1. Avantage du modèle de prestations transitoires

La gauche revendique une interdiction totale de licenciement pour les travailleurs de plus de 50 ans. Cette dangereuse revendication aurait un impact désastreux pour l'attractivité de cette tranche de la population sur le marché du travail. Les prestations transitoires présentent l'avantage d'être ciblées sur les individus concernés par le chômage de longue durée.

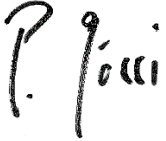
2. Réserves émises par le PLR

L'introduction de prestations transitoires pourrait créer de mauvaises incitations. Celles-ci devront dans la mesure du possible être minimisées:

- › Un relèvement de l'âge donnant droit aux prestations transitoires à 62 ans doit être envisagé.
- › La perspective de toucher une prestation somme toute généreuse dès 60 ans peut influencer la motivation d'un chômeur de 58 ans à rechercher activement un nouveau poste de travail. Afin d'éviter de mauvaises incitations, le droit aux prestations transitoires doit être conditionné à l'obligation de continuer à rechercher un emploi.
- › Un mécanisme de contrôle de l'évolution des coûts et du nombre de bénéficiaires devrait être prévu. Si les valeurs estimées par le Conseil fédéral pour ces 15 prochaines années devaient être dépassées, un frein devrait automatiquement être activé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Handwritten signature of Petra Gössi in black ink.

Petra Gössi
Conseillère nationale

Le Secrétaire général

Handwritten signature of Samuel Lanz in black ink.

Samuel Lanz